

Discours d'accueil
de la direction générale de la gestion des crises et de la sécurité civile.
par Gilles BARSACQ, Président du CNPC
06 février 2026

Madame la Directrice des Sapeurs-pompiers, chère Tiphaine,
Chers amis, membres du CNPC, (j'ai déjà eu l'occasion de vous saluer en début de séance),

Je suis particulièrement heureux de ce moment partagé car c'est la première fois que nous avons un ordre du jour nous laissant un peu de liberté. En effet, nous étions contraints par nos anciens statuts qui prévoyaient une cascade d'élections chaque année ! Les nouveaux statuts de 2024 nous dégagent de ces rendez-vous pour 3 ans.

Très heureux puisque cela nous permet, enfin, de pouvoir inviter des personnalités pour échanger sur nos préoccupations. Quoi de plus naturel que d'inviter, en tout premier, la direction générale et je remercie la directrice des sapeurs-pompiers (petite taquinerie : peut-être un jour « DSP et des acteurs du secours » ?), Madame Tiphaine Pinault, de sa disponibilité et de sa présence aujourd'hui, je tenais à la saluer chaleureusement. Je sais les regrets du préfet Julien Marion retenu par la réunion des préfets à Beauvau autour du Ministre.

1) Le premier des 3 temps de mon intervention visera à rappeler rapidement ce qu'est le CNPC, héritier des équipes de Défense passive puis de celles de protection civile après-guerre. Il a été créé en 1959 : nous sommes dans notre 66ème année et puisque la DGSC a eu la bonne idée de fêter ses 50 ans récemment, nous vous donnons rendez-vous pour fêter nos 70 ans en 2029 !

Reconnue rapidement ARUP, ses statuts se sont révélés inadaptés dès 2015. Cela a été le dossier urgent de la nouvelle équipe qui s'est investie depuis 2019. Il aura fallu pas moins de 5 ans pour aboutir d'abord à un consensus interne sur les propositions à formuler, puis pour les confronter ensuite aux prescriptions de la DLPAJ et du Conseil d'état ...tout cela s'est heureusement conclu en mars 2024. Être conformes aux attentes juridiques et préserver la reconnaissance d'utilité publique était un défi très symbolique pour nous.

De même, nous nous sommes attachés à professionnaliser nos documents budgétairesmême si notre budget est limité aux modestes 6200€ de cotisations récoltées par an !

Ce travail ne s'achève jamais car il nous faudra, à l'été 2026, trouver un nouveau siège social puisque les futurs locaux plus restreints de l'ENSOSP, quittant la rue Oudiné, ne semblent pas permettre de nous réserver un bureau.

Voilà, après 6 ans de mandat à la tête d'une équipe qui se renouvelle régulièrement, nous pouvons dire que nous avons stabilisé et conforté le CNPC qui compte désormais environ 39 structures membres, puisqu'une demi-douzaine nous ont rejoints ces dernières années, même si la FNPC a préféré, depuis, son autonomie. Tous nos membres révèlent une grande diversité de champs de

compétences et de préoccupations que nous nous efforçons de prendre en compte , notamment à travers le large périmètre couvert par les travaux de nos 5 commissions , ce que j'appelle le cœur nucléaire du CNPC, ou par l'organisation d'un colloque , cette année en partenariat avec la FNSPF , qui a permis en novembre dernier de traiter les thèmes liés aux risque bâtimentaires (les constructions en bois , les parkings) ou industriels (le lithium, les méga entrepôts ...) rejoints par nos partenaires de la FFMI , de l' AGREPI et le monde des préventionnistes .

C'était pour moi l'occasion de rappeler la diversité des réflexions menées en notre sein, que l'actualité particulièrement visible du Beauvau de la sécurité civile ne doit pas masquer.

2) J'en viens ainsi au 2ème axe de mon propos : le Beauvau de la sécurité civile.

Oui ! Il a fortement mobilisé les nombreux acteurs ici présents. Mais il n'était pas possible que les préoccupations des 200 000 bénévoles ne soient pas entendues. Ces AASC ont prouvé qu'elles pouvaient apporter à la puissance publique plus de 31 000 000 d'heures de bénévoles lors de la COVID, soit 20 00 ETP, et pourtantpeu d'éléments concrets dans la loi Matras et dans le projet de loi Chenevard qui n'a pas encore prospéré...

Nos attentes sont raisonnables et dans l'intérêt collectif, je souhaite le rappeler, pour éviter l'effondrement du 3e pilier du système de sécurité civile à la française et préserver l'ensemble de ce modèle à 3 branches, atypique en Europe, auquel nous sommes attachés.

Cela veut dire concrètement :

-) réinventer un mode de financement pérenne, officialisé et consensuel, car celui mis en place en 2004 a été pillé par de nombreuses familles d'intervenants. Essayer de réaffirmer à nouveau un monopole sur les DPS qui a été largement battu en brèche, et régulièrement attaqué par le secteur privé médical, ne peut être une proposition crédible.

Alors, plusieurs pistes sont ouvertes : exonération de TVA sur les véhicules opérationnels des associations agréées, taxe sur les assurancesnous attendons des solutions durables et robustes.

-) c'est, deuxièmement, reconnaître réellement la place du bénévolat de sécurité civile : en leur autorisant les mêmes qualifications et les 12 gestes de secouristes déjà reconnus pour les pompiers ou les ambulanciers, par exemple. C'est aussi en les intégrant dans des dispositifs nationaux, zonaux et départementaux comme des partenaires à part entière, associés à la planification, à la gestion de crise, aux exercices (et pas seulement comme plastron !) Les reconnaître, c'est aussi leur éviter d'être fondus et délayés dans des dispositifs locaux, comme ceux qui fleurissent en ce moment, qui conduiraient à la perte de leur identité et de leur attractivité.

-) Troisièmement, c'est préserver la véritable spécificité des associations agréées :

Oui, on peut rapprocher, par consensus, tous les partenaires locaux pour une meilleure coopération et plus d'efficacité, mais il ne faut pas laisser les tentations de leaderships locaux se développer et chercher à promouvoir un mélange de tous les acteurs locaux, de toute nature, sous une seule tête. Le seul chef de file, c'est l'autorité préfectorale. De même, traiter sur le même pied une association agréée qui assure de lourds investissements et des plans de formation constante de ses bénévoles , qui accepte de souscrire loyalement aux missions A,B,C,D , y compris donc celles qui ne rapportent pas d'argent, comme toute autre association de formation qui , pour se donner bonne image , parfois souscrit à une mission D , ou comme n'importe quelle réserve communaleest à l'inverse de toute politique de véritable reconnaissance et fera imploser le modèle à moyen terme !

Mais cela veut dire, également, qu'il faut veiller, si vous me permettez l'expression, « à la pureté chimique de notre modèle de sécurité civile » : les tendances visant à mobiliser des structures non agréées pour des dispositifs locaux ne s'appelant plus DPS pour abaisser les coûts, ou les tendances au dumping que se livrent déjà les AASC. ou à glisser vers des statuts de « sapeurs-pompiers volontaires et contractuels », salariés des UDSP, ou vers des bénévoles qui, se paupérisant, se voient offrir des formes d'avantages ou de salariat déguisées...

Tout cela sape insidieusement les fondamentaux de notre organisation nationale.

3) mais, et c'est le 3eme et dernier point de mon propos, le Beauvau de la sécurité civile ne doit pas occulter tout le travail de fond considérable qui est effectué, au quotidien, avec vos services, madame la directrice et les représentants des associations agréées. Je ne citerai que les principaux dossiers :

- la création d'indicateurs permettant d'avoir un tableau de bord « info associations », référence indispensable pour disposer de données partagées et incontestables, surtout dans le contexte des négociations du Beauvau,
- L'actualisation du RN DPS,
- la clarification nécessaire de la place des réserves communales et d'autres acteurs locaux, parfois à la représentativité auto-proclamés
- le rappel de l'importance de réunions régulières du Conseil départemental de sécurité civile et surtout ne pas se contenter de ce rappel mais demander un véritable pilotage des acteurs et des comptes rendus de la tenue effective de ces réunions,
- le questionnement de la pertinence des agréments départementaux, pour éviter certaines dérives comme celles rapportées récemment (cf. le 64...),
- le suivi du nombre de conventions entre les SDIS et les associations sur le transport de victimes, en vérifiant les conditions financières parfois imposées,
- le lancement d'une 2e phase de l'analyse sociologique sur le bénévolat, après celle menée avec Crisis Lab., dans un contexte de paupérisation croissante.

Vous voyez les sujets ne manquent pas et ma liste est loin d'être exhaustive....

Mais c'est l'occasion pour moi de saluer devant leur directrice les échanges fructueux, nombreux et agréables avec l'équipe de la sous-direction et du BPAS en place, je sais qu'ils sont mobilisés au quotidien sur tous nos dossiers. J'en profite pour saluer le tout nouveau sous-directeur à qui nous souhaitons la bienvenue. Quels progrès si l'on veut bien se souvenir qu'en 2019 une seule personne suivait nos dossiers...Je n'oublie pas que d'autres sous directions sont également partenaires.

Cette organisation actuelle me rend confiant et optimiste sur l'avancée concrète des dossiers d'actualité qui préoccupent les structures membres du CNPC.

J'en ai terminé et je laisse la parole avec beaucoup de plaisir à la directrice, madame Tiphaine Pinault, pour un discours que vous attendez tous, qui conclura cette assemblée, suivi peut-être d'un temps de questions-réponsess'il nous reste un petit créneau avant le buffet qui nous attend tous dans une salle voisine.

Je vous remercie pour votre attention. Chère Thiphaine, je te laisse la parole.